

DÉLIBÉRATION n° 2026/057

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Moulías », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIELH, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Sylvette PERE, Gilles COLOMB, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Stéphanie LAGLEIZE et Jacqueline ALFONZO.

Procurations : Malika MARKIEWICZ à Gaëlle FLUCK, Mathis DOURTHE à Joël MANO, Marie SANSON à Laurent LAGES, José LOUREIRO DA SILVA à Philippe LACOSTE, Robert MONZANI à Stéphanie LAGLEIZE et Jean-Marie DA BENTA à Aurélia RABEJAC.

Secrétaire de séance : Joël MANO

OBJET : Gestion des Ressources Humaines - Mise à disposition d'un agent

Mr le Maire rappelle que la piscine municipale a définitivement fermé le 4 avril dernier. Cinq agents travaillaient dans ce service. Quatre d'entre eux vont être intégrés dans d'autres services de la commune. Le cinquième agent est mis à disposition du gestionnaire du centre aquatique, l'entreprise Prestalis.

La mise à disposition débute le 20 avril prochain.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique (CGFP),
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Considérant que l'agent a donné son accord par courrier en date du 30 mars 2026, il convient de délibérer pour valider cette mise à disposition et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

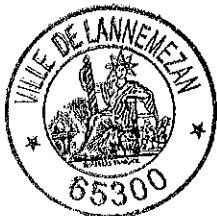
- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

AUTORISE

➤ Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'entreprise Prestalis (gestionnaire du centre aquatique)

Le secrétaire,

Affiché le 23/04/26



Pour copie conforme,
Le Maire,
Laurent LAGES

